

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 26 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 19 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Dominique ROBERT, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Fadilla DAHMANI, Frédéric MILLAC, Jean Léopold SIWE-NANA, Frédéric CROS.

POUVOIRS :

Fadilla DAHMANI donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Jean Léopold SIWE-NANA donne pouvoir à Erika BONNEAU,
Frédéric CROS donne pouvoir à Sabrina BURON.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Robert JABOUILLE a été nommé secrétaire de séance

N° 2022-099- Convention cadre actions cité éducative

La Cité Éducative de Soyaux, après une première année de lancement débutée en décembre 2021, bascule aujourd'hui vers sa deuxième année scolaire. Le Comité de Pilotage du 30 juin 2022 en a dressé un bilan particulièrement positif, notamment au regard de l'objectif premier de coordination et d'implication des acteurs sur le territoire. Pour sa part, la Ville de Soyaux, en portant une grande partie des actions et en participant, via ses différents services, à la majorité des groupes actions, est l'entité pilote la plus active au sein du dispositif. Sur l'année scolaire 2022-2023, ce sont 8 actions sur 16 qui seront portées par la Ville qui bénéficiera pour ce faire de 96 000 € subventions de la Cité Éducative. En outre, au regard des engagements pris lors de la signature de la convention cadre la Ville participera également (via conventions de moyens spécifiques) au financement d'actions portées par des acteurs locaux pour un montant de 4 000 €. Le montant total d'engagement de la Ville, se répartissant sur plusieurs lignes budgétaires (Ressources humaines, Travaux, Culture, Cité éducative, etc.) s'élève à 129 863 €, portant son reste à charge à 33 863 €. Au regard des engagements entérinés en Comité de Pilotage de la Cité Éducative, la Ville de Soyaux souhaite autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre du dispositif sur le Champ de Manœuvre.

Né en 2018 à l'initiative des ministères de la Ville et du Logement et de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le dispositif de Cité Éducative constitue l'une des réponses apportées par l'État pour faire face à l'augmentation des inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Adossés aux conclusions du rapport « Vivre ensemble, vivre grand pour une réconciliation nationale » dit rapport Borloo publié en 2018, se dégagent des objectifs structurels déclinables dans les QPV de France.

En premier lieu, il s'agit de faire converger les visions, outils, énergies et moyens déployés dans les QPV autour des grands enjeux éducatifs. Il est en effet indéniable qu'un nombre considérable de moyens financiers et humains sont mis à disposition de ces territoires (Réseaux d'Éducation Prioritaire, crédits issus du P147-Politique de la ville, dispositions spécifiques des collectivités locales, etc.). L'enjeu : mieux coordonner l'action des différentes entités. Dans ce sens sont unis au sein d'un comité de pilotage Éducation Nationale, Collectivité Territoriale et services de l'État (Préfecture).

Par la suite et sur un plan plus opérationnel, il s'agit d'animer et de faire vivre la notion de communauté éducative sur le territoire en faisant notamment émerger coordination, collaboration et vision commune au regard des enjeux éducatifs du QPV.

Ainsi, la Cité Éducative ne se positionne pas comme un dispositif supplémentaire dans la galaxie existante mais comme un levier de travail collaboratif visant à optimiser le déploiement de l'action de ces acteurs et dispositifs en place.

A Soyaux, à l'initiative des trois entités pilotes au printemps 2021, c'est autour de larges consultations publiques des acteurs locaux que s'est construite la démarche de Cité Éducative. Réunissant directeurs et directrices d'établissements scolaires, enseignants du primaire et du collège, services de la collectivité, de l'État, du CCAS, de la MDS, acteurs associatifs et culturels, équipes du centre social, clubs sportifs, etc., ces consultations ont permis de dégager :

- Cinq axes thématiques prioritaires (Parentalité ; Réussite Éducative ; Bien-être, santé, environnement ; Citoyenneté, mixité, égalité ; Culture) alimentant un axe socle, substrat de l'action (Coordination) ;
- 23 actions précises adossées à des objectifs spécifiques et répondant aux enjeux thématiques identifiés lors du diagnostic.

Ce plan d'action est disponible en *Annexe 1* de la présente délibération.

Par la suite et via la délibération du Conseil Municipal en date du 06 Avril 2021 autorisant M. le Maire à postuler au label, la Ville de Soyaux s'est portée candidate auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en charge du suivi à l'échelle nationale.

Par courrier interministériel daté du 06 Septembre 2021, la Cité Éducative de Soyaux s'est officiellement vue labélisée pour une durée de trois ans, de Septembre 2021 à Août 2024. Accompagnant la labélisation, une subvention de 480 000 € a été attribuée, représentant une enveloppe de 160 000 € par an. Cette enveloppe est à disposition du Comité de Pilotage de la Cité qui la ventile à sa guise dans le cadre de son action.

Après le recrutement d'un chef de projet opérationnel en Octobre 2021, c'est en conclusion du premier Comité de Pilotage, en Décembre 2021, que les trois pilotes ont signé la convention cadre triennale les engageant officiellement dans la démarche. La Ville de Soyaux s'y engage notamment et si nécessaire (Article 12), d'intervenir en qualité de co-financeur à hauteur de 20% pour les actions de la Cité Éducative ne bénéficiant d'aucun autre cofinancement.

Durant ce Comité de Pilotage, ont été actés plusieurs principes concernant le fonctionnement de la Cité et sa comitologie de projet opérationnelle :

- Le Comité de Pilotage, composé de M. le Maire, Mme la Préfète et M. le DASEN, de leurs référents, du principal du collège chef de file et du chef de projet opérationnel, fixe les objectifs stratégiques et valide la cohérence des axes prioritaires et des actions en cours. Il est en outre mobilisé pour dresser un bilan régulier de l'action de la Cité et se réunit à minima deux fois par an.
- Le Groupe Projet, composé de tous les acteurs du territoire liés à l'action éducative, affine les objectifs, descriptions ou encore critères d'évaluation et de suivi liés aux actions déployées. Il permet en outre d'identifier ou de faire émerger des pistes d'action répondant aux priorités affichées de la Cité et se réunit à minima deux fois par an sous le format des *Rencontres de la Cité Éducative*.
- Les Groupes actions, composés du porteur de l'action (bénéficiaire de la subvention) et de tous les acteurs liés à sa thématique, ont un objectif double : mettre en œuvre l'action définie et mener, autour de ladite thématique, une réflexion de fond. Ainsi, de manière systématique se dégagent deux niveaux de travail : l'un opérationnel et concret voit le déploiement d'une action palpable quand l'autre, conceptuel, vient préparer la future action collective et collaborative des acteurs. Afin de répondre à ce double objectif, les différents groupes actions se réunissent, sous la supervision du chef de projet, autant de fois que nécessaire.

Constituant l'une des grandes forces de ce dispositif, la Cité Éducative de Soyaux dispose de mécanismes de contrôle, d'évaluation et de suivi actifs à plusieurs échelles. Sans entacher la souplesse nécessaire à la réalisation de l'objectif principal de coordination globale, ces différents mécanismes permettent de mener une action itérative, en amélioration continue.

En interne tout d'abord, et comme cité plus haut, le Comité de Pilotage de la cité, au travers de ses deux réunions annuelles, dresse le bilan de l'action en cours. Ce bilan, adossé aux critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) et au degré de réalisation des objectifs de chaque action, débouche nécessairement sur une évaluation de sa réussite, sur des besoins de précisions, des questions spécifiques et en résumé sur une amélioration continue de l'action globale via l'affinage de la réponse à chaque enjeu que constituent ces actions.

Toujours à l'échelle locale a été constitué un Observatoire de la Réussite Éducative. Organe indépendant des instances de gouvernance de la Cité et composé d'acteurs locaux du champ éducatif (enseignants, parents d'élèves, élèves, représentants du secteur social, associatif, sportif, médical, etc.), l'Observatoire a pour mission de dresser un bilan indépendant sur l'action de la Cité. Réuni pour la première fois en juin 2021, son jury a pu auditionner chaque porteur de projet avant de délibérer et d'*in fine* fournir une synthèse de son regard et de ses recommandations au comité de pilotage.

Enfin, à l'échelle nationale, l'ANCT dispose d'outils de suivi, sur les plans financiers et opérationnels, de l'action de chaque Cité Éducative de France. En interaction régulière avec chacune d'entre elles, l'ANCT est en mesure de capitaliser les retours d'expérience et les réussites afin d'identifier les pistes d'amélioration et d'adresser conseils et recommandations.

A titre d'exemple, il convient de citer quelques actions ayant vu le jour depuis décembre 2021 dans le cadre de la Cité Éducative de Soyaux.

L'action 001-*Chef de Projet* a vu, comme son nom l'indique, le recrutement d'un chef de projet opérationnel dédié à la Cité Éducative.

L'action 003-*Évaluation de l'action* a vu le déploiement, par un prestataire qualifié, d'une enquête auprès des familles du Champ de Manceuvre autour des thématiques de la Cité Éducative. Les 176 retours d'habitants (sur le rapport au quartier, aux institutions, à l'école, aux activités périscolaires, l'insertion, etc.) constituent une base de réflexion importante pour les acteurs de la Cité et plus largement pour tout acteur sojaldicien. Comme tout document émanant des travaux de la Cité Éducative le rapport final de l'enquête est, depuis sa validation par le Comité de Pilotage, disponible librement.

L'action 105-*Continuité éducative* a vu un important travail collectif de fond mené par les acteurs du champ éducatif aboutissant à la caractérisation de l'offre éducative sur le Champ de Manceuvre sous la forme d'agendas hebdomadaires pour chaque tranche d'âge et période de l'année. A l'appui de ces travaux, diverses recommandations ont été émises au comité de pilotage qui s'en est saisi.

L'action 205-*Un jeune, une solution* a vu la création d'un dispositif nouveau en direction des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans formation sur le territoire. Réunissant le Centre social, le CCAS, la MDS, OMEGA, l'ADSEA 86, la Mission Locale, le Pôle Emploi, l'E2C, la CCI Charente Formation, l'AFPA ou encore l'ASSE du SA XV, le dispositif a pour objectif unique de raccorder, via un travail sur les savoir-être et la valorisation des compétences, les jeunes du territoire aux dispositifs de droit commun existant.

Enfin, l'action 305-*Sensibilisation à la nutrition* a pour sa part vu les services de la Ville collaborer avec les différentes écoles primaires du REP+ pour la mise en place, chaque mercredi pour chaque élève, de petits déjeuners complets. Entachée par la situation sanitaire, l'action (symbole du travail en amélioration continue) est amenée à évoluer dans son format afin de répondre à son objectif premier : sensibiliser enfants et parents à la nutrition, notamment et non strictement au travers de petits déjeuners complets.

Réuni le 30 juin 2022, le Comité de Pilotage a salué à l'unanimité les travaux menés depuis décembre par les membres de la communauté éducative. L'objectif central d'une meilleure coordination des acteurs et dispositifs sur le territoire étant alimenté par les travaux des groupes actions des différentes thématiques prioritaires, le bilan de l'action de la Cité est jugé positif par ses pilotes. En outre, la créativité et le dynamisme de ces différents groupes actions a également été salué.

Dans le cadre de ce Comité de Pilotage a été entérinée la ventilation de l'enveloppe 2022-2023 autour de 16 des 23 actions du plan initial. Sur le plan comptable, il convient de noter la répartition suivante :

Poste	Montant en €	% du montant total
Budget Total des actions	386 148	100
Dont Subvention Cité Éducative	160 000	41
Dont co-financements	226 148	59
Dont co-financement Soyaux (reste à charge)	33 863	9

Situé à hauteur de 59% le taux de co-financement souligne l'intégration de l'action de la Cité au sein du déploiement des crédits de droit commun sur le territoire et consolide son ambition de ne pas venir s'y superposer mais d'y participer au mieux en vue de l'optimiser.

Le tableau de répartition de l'enveloppe 2022-2023 comprenant les 16 actions soutenues par la Cité Éducative est disponible en *Annexe 2* de la présente délibération.

Dans le cadre de la Cité Éducative, il existe des modalités variées d'interactions financières entre l'action de la Cité, les subventions, les porteurs d'action et la Ville de Soyaux.

Lorsque la Ville est porteuse de l'action, elle doit :

- Via la plateforme Dauphin, faire la demande de la somme correspondante à la subvention mentionnée dans le plan de financement de son action ;
- Toujours via la plateforme Dauphin, transmettre les éléments de bilan de son action ;
- Animer le groupe de travail autour de la thématique concernée en vue de transmettre les conclusions des travaux au chef de projet opérationnel.

Lorsque la Ville cofinance ou participe au cofinancement d'une action elle doit :

- Signer une convention de moyens spécifique avec le porteur de l'action mentionnant (notamment) le montant et les modalités de versement ;
- Participer, via un ou plusieurs de ses services, au groupe action correspondant.

Lorsque la Ville bénéficie de financements par le fonds de cité¹, elle doit :

- Signer une convention de moyen avec le collège Romain Rolland, gestionnaire du fonds de cité. La convention mentionne (notamment) la description de l'action, son interaction avec un ou plusieurs axes thématiques de la Cité, ses modalités de déploiement, le montant concerné, les modalités de versement et de suivi ;
- Transmettre les éléments de bilan, par l'intermédiaire du chef de projet opérationnel, au collège Romain Rolland.

Sur la base de ces différentes modalités possibles, il convient de noter que pour l'année scolaire 2022-2023, la Ville de Soyaux :

- Est désignée, via l'un de ses services, porteur de 8 actions. En conséquence, il sera nécessaire d'effectuer 8 demandes distinctes de financement sur la plateforme Dauphin pour un montant total de 96 000 €.
- Participe au financement de 3 actions. En conséquence, il sera nécessaire de rédiger trois conventions de moyens spécifiques aux actions concernées afin de les signer avec le porteur désigné (Collège Romain Rolland (2) et CSCS FLEP). Le montant total des cofinancements s'élève à 4 000 €.
- Pourra, si besoin, bénéficier de financements du fonds de cité. Il sera alors nécessaire de rédiger une convention spécifique à l'action avec le collège Romain Rolland.

Il convient enfin de noter que le chef de projet opérationnel est en charge d'effectuer les demandes sur la plateforme Dauphin ainsi que de rédiger les conventions de moyens spécifiques.

En termes d'incidences sur le budget de la Ville, il convient en premier lieu de noter que :

- Le fonctionnement en année scolaire de la Cité Éducative (en dehors de l'action 001-Chef de Projet) amène à proratiser certains montants en vue de les adapter au budget comptable de la Ville et de proposer une vue réelle des engagements correspondants à son action ;
- Dans ce sens, certaines actions initiées en 2021 (qu'il s'agisse d'actions où la Ville était porteur ou d'actions auxquelles elle a participé à un cofinancement) voient un prorata de leur montant être affecté aux engagements 2022 ;
- Enfin, le champ d'action de la Cité Éducative étant vaste, il a pour conséquence de faire appel à des lignes préexistantes au sein du budget de la Ville (Ressources humaines, Verdissement des cours, culture, etc.). Il est donc nécessaire de disposer, pour analyser les incidences sur le budget, de plusieurs niveaux de lecture.

¹ Chaque Cité Éducative est tenue de constituer un « Fonds de la cité » abondé par une partie des crédits alloués (15 000 €) à Soyaux ainsi que par le BOP230-vie de l'élève à la mais du Rectorat. Fonds flexible à la disposition du comité de pilotage, il sert à soutenir des actions en direction des élèves et jeunes du territoire. A Soyaux, son utilisation est régie par le Comité de Pilotage qui analyse et entérine ou non les demandes portées à sa connaissance.

En conséquence, il convient de noter la répartition suivante :

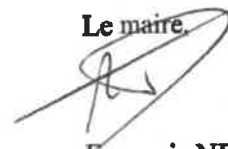
		Engagements 2022-2023	Prorata 2021	Prorata 2022 sur engagements 2022-2023	Engagement année comptable 2022	Subventions Cité Éducative 2022
TOTAL		129 863	34 776	93 499	128 275	96 000
Dont	RH	77 863	12 596	60 499	73 595	64 600
	Investissement	16 000	0	16 000	16 000	6 000
	Cofinancement	4 000	4 000	3 000	7 000	0
	Portage propre	32 000	18 226	13 500	31 680	25 400
Hors	RH	52 000	22 180	32 500	54 680	
	Investissement	113 863	34 776	77 499	112 275	
	RH + Invest (Ligne budget dédiée)	36 000	22 180	16 500	38 680	

Le tableau complet de répartition des montants relatifs aux engagements de la Ville sur les années 2021-2023 se trouve en *Annexe 3*.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre du dispositif sur le Champ de Manœuvre.

Fait et délibéré en mairie, le 26 septembre 2022.

Le maire.



François NEBOUT